

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Band: 27 (1955)

Heft: 8

Artikel: Le décor des murs

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE DÉCOR DES MURS

Mlle M. Barthélémy, chargée de cours à l'Institut social et familial ménager de Paris, qui assume régulièrement la responsabilité de la rubrique « La Maison » dans l'excellente revue diffusée par l'Union française des Caisses d'allocations familiales (L'École ménagère française), aborde dans le premier numéro de cette année la question des tapisseries et revêtements muraux. Elle écrit à ce propos :

En opposition avec le décor mobile de nos intérieurs, dont le rythme changeant est accordé à celui de la vie quotidienne, de ses conditions essentiellement variables par nécessité, convenance ou même caprice personnel, le décor des murs est permanent.

« Témoins inamovibles et silencieux » de notre vie intime, les murs, par cette permanence de leur revêtement et des détails apparents de leur structure, ont un caractère de sérieux, de profondeur qui tempère la fantaisie turbulente des meubles en perpétuel changement. Ainsi s'établit la sensible, chaude et souriante atmosphère du logis familial.

De ce décor fixe des murs font partie portes, fenêtres, cheminée et placards, et nous savons que l'architecture d'intérieur tend, de plus en plus, à intégrer au mur même une partie des éléments jadis mobiles. Dans les pièces modernes, exiguës, se multiplient niches, recoins, renforcements. Ce style de l'alvéole, avant tout utilitaire, permet en outre de séduisants effets décoratifs.

La question est complexe, car elle touche à la structure même du mur ; elle fait partie du problème constructif. Mais, aujourd'hui, nous aborderons un seul de ses aspects : celui de « l'habillement » de nos murs, matière et couleur, dont l'importance ne doit pas être minimisée, car cet habillement ne se borne pas à créer l'ambiance aimable du logis, il sert également aux « corrections optiques » : le décor des murs atténue les défauts de proportion d'une pièce, apporte l'illusion du soleil dans celle qui est condamnée à la froide lumière du nord. Il peut animer un mobilier banal et susciter une sorte de climat enchanté dans le plus modeste intérieur. Par le seul revêtement des parois, la pièce s'éclaire ou baigne dans une lumière atténuée ; son cube d'espace paraît se réduire ou s'amplifier, son plafond s'abaisser ou s'exhausser. Il n'est pas jusqu'au sol qui, suivant la qualité de son recouvrement, ne contribue à ces illusions optiques.

Il n'est pas utile de s'attarder sur les principales de ces illusions, car nul n'ignore le rôle des rayures horizontales et de la teinte du plafond retombant en une large bande sur la partie supérieure du mur pour abaisser une pièce trop haute, et par contre celui des rayures¹ et motifs disposés sur un rythme vertical, afin d'éviter la sensation d'écrasement que provoque un plafond anormalement bas. A cette formule courante, on peut apporter une variante plus originale, celle des lés de papiers unis ou jaspés alternant avec des lés à décor de caractère nettement vertical.

Mais, en ce qui concerne les teintes et valeurs du revêtement des murs, il convient d'insister sur une nouvelle conception du décor mural : celle qui se réfère à l'utilisation rationnelle de la lumière en tant que phénomène physique. Je veux parler de l'emploi de tons et de mo-

tifs différents, sur les diverses parois d'une pièce, suivant le degré d'éclairément de chacune de ces parois.

Représentons-nous le cube d'espace que constitue une pièce vide aux murs uniformément blancs. Le plus fort afflux de clarté se produit sur la paroi en face de la baie, tandis que celle où se découpe le grand rectangle lumineux de l'extérieur est de valeur très sombre, en raison du contre-jour. Les murs latéraux sont en demi-pénombre, ainsi que le plafond, tandis que le sol est assez vivement éclairé par les rayons lumineux plongeants.

Il est certain que, pour utiliser au maximum les effets de la lumière sur le double plan de l'agrément physique et d'un plaisir visuel raffiné, l'emploi de revêtements différents sur les diverses parois est parfaitement justifiable. Au mur du fond, en pleine lumière, convient un ton¹ d'un indice de réflexion assez élevé pour renvoyer cette lumière dans toute la pièce, mais d'un ton soutenu et uni, car l'afflux de clarté résorbe aussi bien une nuance trop pâle que les motifs délicats de nos papiers peints actuels. Ces derniers se diluent également dans l'ombre. C'est pourquoi le mur à contre-jour doit, lui aussi, être revêtu d'uni, mais le plus clair possible afin d'atténuer cette opposition, fatigante pour l'œil, du rectangle de lumière et de la paroi sombre qui l'encadre. Aux murs latéraux sont réservés les tons assez clairs, les marbrures, les dessins légers qui vibrent et s'animent dans la lumière indirecte plus atténuée.

La mise en œuvre de cette conception autorise des fantaisies charmantes et qui ont aussi le mérite de ne pas être plus coûteuses que les formules traditionnelles. Si la pièce est peinte, pourquoi ne pas utiliser, outre la diversité des nuances et des valeurs, celle des matières. Par exemple, avec une peinture mate « émulsionnée », on obtient des effets plastiques variés ; ceux de crépisage ou de grain accentué, obtenu à l'aide d'une brosse à pocher, prendront leur caractère sur les murs latéraux, tandis que le grain très fin et la surface lisse sont tout indiqués pour la paroi en pleine lumière. On peut ainsi réaliser une sorte d'orchestration des trois éléments : couleur, valeur, matière, en rapport avec l'éclairément des murs, pour des effets d'une séduisante originalité.

Les revêtements durs se prêtent moins à cette fantaisie. Toutefois, avec ceux de matières nouvelles, avec les plaques très lisses d'amiante-ciment, aux tons variés, avec celles de matières plastiques, à surface « poli satin » mate, ou « poli glacé » brillante, et qui présentent une gamme de tons et valeurs très étendue, on peut jouer adroitement de ces qualités diverses d'aspect, dans l'utilisation rationnelle de la lumière.

Nos aïeux ne connaissaient pas ces préoccupations, car ils avaient leurs habiles sculpteurs de boiseries qui faisaient courir de délicates arabesques, et toute une faune et une flore de fantaisie au pourtour des panneaux constituant les lambris ; les jeux de lumière aux creux et aux saillies de ces beaux ouvrages d'ébénisterie n'y intervenaient que pour varier l'aspect uniforme de la matière nue ou peinte de gris très fins, parfois avec des rehauts d'or. Le travail merveilleux en faisait toute la valeur. Notre époque, à court de temps et de moyens financiers, a abandonné ces savoureuses techniques artisanales. L'art de la machine lui inspire d'autres réalisations et le bois n'en est pas absent.

¹ Ces indices ont été établis par de savants techniciens. Le ton chaamois, par exemple, a comme indice 55 % contre le vert et le bleu clairs, le gris pâle, qui évoluent entre 50 et 53 % - la priorité restant aux blancs teintés, purs, avec des indices qui varient de 64 à 81 % (ce dernier étant celui du blanc pur).

Dans les techniques de luxe, il survit en placages de texture souple comme du papier ou du tissu, tel le flex-wood qui existe en plusieurs essences de bois et qui a l'aspect d'un véritable lambris, la disposition des lés en hauteur ou en largeur crée des effets différents et sert les corrections optiques. Mais, à une échelle plus modeste, donc plus accessible, voici le contreplaqué d'okoumé, le plus courant¹, ciré, verni, peint, laqué, les agglomérés de fibres de bois d'un ton plus ou moins chaud, masonite, isorels et leurs nombreux dérivés. Les larges plaques reçoivent une couche de peinture ou restent dans leur teinte originelle, revêtue d'un vernis transparent. Les joints, de même que ceux du contreplaqué, peuvent être camouflés sous de fines baguettes. Les tons, véritables camaïeu nuancé, le sens du fil, des fibres ou des copeaux compressés se prêtent à l'utilisation de la lumière. C'est avec les reflets, luisances, coupés de surfaces mortes, que les plus heureux effets peuvent être réalisés.

Toutefois, c'est le papier peint qui revendique la première place dans les revêtements du mur, par son prix de revient relativement peu élevé, sa variété de décor, sa facilité d'emploi. Il apporte aux corrections optiques son précieux concours. J'ai dit un mot des plus courantes. Mais il faut aussi envisager les cas exceptionnels : la pièce en galerie, étirée sur la façade, celle en boyau, toute en profondeur. En se rappelant que les grands ramage, les contrastes de valeur, les tons très colorés semblent rapprocher les murs qu'ils décorent, il est logique d'en user pour les parois latérales dans la pièce en galerie, pour celle du nord dans la pièce en profondeur. Le papier ou la peinture (puisque ces diverses matières peuvent s'associer dans un même ensemble) de ton uni et clair, appliqués sur les murs à « éloigner », contribueront à ce rétablissement fictif, illusoire, mais nécessaire pour l'œil et l'esprit, de proportions en réalité défectueuses.

Complément indispensable du mobilier, correcteur de proportions bâtarde, créateur d'ambiance, le revêtement du mur comprend aussi la peinture des portes et fenêtres, auxiliaire obligatoire pour la conservation des menuiseries du décor fixe. La peinture apporte à l'ensemble des notes vives ou discrètes qui achèvent l'harmonisation générale. Ainsi l'élément utile se tourne en ornement ; la fenêtre, la porte entrent dans le décor par leur menuiserie. Pour la porte, cela est de toute évidence, surtout s'il s'agit de la bonne porte ouvrante, d'usage

¹ La qualité supérieure utilise le chêne, le noyer ; celle de luxe emploie des bois exotiques.

immémorial, qui n'abdique pas devant les coulissantes, glissières et autres brillantes nouvelles venues, mises à l'honneur par les nécessités de l'espace restreint. Le ton qui la revêt se base, suivant le caractère que l'on désire donner à la pièce, sur un contraste ou une analogie soit de valeur, soit de couleur... Mais, d'une manière générale, quel que soit le parti abordé, et en tenant compte de la tendance actuelle à faire dominer les teintes claires sur les murs, il est préférable que les portes soient d'un ton plus soutenu... ton qui peut rester dans la même gamme, ou procéder d'une autre, s'aviver ou s'assombrir, rester pur ou être amorti... Le chambranle de la fenêtre, menuiserie de bois ou métallique, en est le rappel, presque toujours indispensable à l'équilibre de l'ensemble.

Il se peut aussi qu'un placard doive rester « placard » de rangement au lieu de se métamorphoser en bibliothèque ou niche à affectations diverses. Il ne doit jamais être dissimulé sous le revêtement du mur, formule vieillotte et étriquée. Les battants bien apparents seront modifiés en tant que structure, matière et couleur, pour s'accorder à ceux des portes dont ils seront le rappel.

Délicat est le choix des rideaux afin de maintenir l'équilibre général ; qu'ils soient simples pentes d'encadrement ou large tenture en plis verticaux et réguliers. Rattachés au décor mural, ils peuvent, nous l'avons vu, en rappeler un motif, quelque nuance, en plus nerveux, en plus coloré, mais indépendants aussi ils autorisent une certaine audace dans le contraste. Un seul principe reste inviolable, celui de l'équilibre sur lequel je ne crains pas d'insister, l'équilibre qui rend chaque élément du décor solidaire de l'ensemble. Et si les murs sont habillés de ramage ou d'un décor touffu et chargé, des rideaux unis ou presque constituent la meilleure solution d'un effet pittoresque, mais plus assuré. Avec un revêtement mural uni ou d'ornementation discrète, la fantaisie peut se donner libre cours dans les rideaux, à condition que l'échelle des motifs du décor soit bien adaptée aux proportions de la pièce... et que leurs coloris n'apportent pas de discordance dans l'effet général.

Décor des murs de nos logis, n'est-ce pas à vous qu'il convient de demander la persistance de la qualité humaine, menacée par trop de perfectionnements mécaniques ? A ceux que les conditions de la « série », à structure uniformisée, effraient parce qu'elles semblent banir l'âme qui habitait les maisons du passé, un peu de cette âme est rendu par la parure murale où la personnalité de chacun peut s'exercer librement, où nous retrouvons l'élément poétique que réclame notre être sensible, accablé de matérialité.

LE PROBLÈME DU LOGEMENT DES PERSONNES AGÉES EN HOLLANDE

Tout enfant né de nos jours aux Pays-Bas a une chance d'atteindre l'âge de 70 ans. Il y a 75 ans, son grand-père devait se contenter, lui, de pouvoir atteindre « en moyenne » 40 ans. Car, à cette époque-là, sur 100 nouveau-nés, 21 n'atteignaient pas l'âge d'un an. Aujourd'hui, 2,2 seulement n'y parviennent pas. Ces quelques chiffres, qui traduisent les résultats du progrès des sciences médicales et de l'amélioration des conditions d'existence, ont pour conséquence, d'une part, que l'excédent annuel de la population est de 150 000 – 1,5 % de la population totale – de l'autre, que l'âge

moyen de la population néerlandaise va toujours en s'élevant. En même temps augmente le nombre des personnes de plus de 65 ans qui atteint actuellement 850 000, soit 8,5 % de la population totale. Et lorsque, d'après les statisticiens, la population, en 1970, aura passé au chiffre de 12,1 millions, le nombre des personnes ayant plus de 65 ans sera de 1,2 million, soit 10,1 % de la population.

Ainsi, les pouvoirs publics doivent-ils affronter le problème que représente l'existence de ce groupe important de personnes âgées. A côté des lois de caractère